

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

N°24-024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-D'ARC

Séance du 31 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente et un mai, le Conseil Municipal de la Commune de Val-d'Arc dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de Randens, sous la présidence de Monsieur Hervé GENON, Maire.

Nombre de conseillers :	Date de convocation :	28/05/2024
En exercice : 23	Date d'affichage :	28/05/2024
Présents : 16		
Votants : 16 + 3 pouvoirs		

Présents : MM. GENON Hervé - BIBOLLET Nicolas - MANENTI Rémi - MARTINET Frédéric
- MARTINET Jacky - MELLAN Lionel - MICHELLAND Bruno RICHARD Denis -
RIZZON Bruno

Mmes BAZIN Josyane - GAZET Véronique - GENON Marie - JABOUILLE Martine -
- MASSUTTI Carole - PAVIET Laura - PEREZ Stéphanie -

Excusés :

MM. DELWAL Jean-Luc - RICO-PEREZ José

Mme COMBET Claire

M. GACHET Roger (Procuration à M. MICHELLAND Bruno)

Mme JALLIFFIER-VERNE Christelle. (Procuration à Mme Véronique GAZET)

Mme LEGRAND Alexandra (Procuration à Mme Josyane BAZIN)

A été nommé secrétaire de séance : Josyane BAZIN



Objet : Modification du montant de la maîtrise d'œuvre pour les travaux de maintenance et
la modernisation des installations d'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle le conseil municipal a attribué lors de la séance du conseil municipal du 10 novembre 2023, une mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de maintenance et de modernisation des installations d'éclairage public pour un montant de 16 440 euros HT (seize mille quatre cent quarante euros hors taxes).

Compte tenu du montant plus conséquent des investissements prévus qu'initialement, le montant de la mission doit être réévalué. Pour mémoire, il s'agit du devis global d'études sur 3 ans pour la maîtrise d'œuvre de 3 programmes de travaux de 100 000€ TTC soit 300 000€ TTC.

Ainsi, Monsieur le maire propose de valider la nouvelle proposition du cabinet Ombre et Lumières pour un montant de 21 740.00 € HT, soit 26 088.00 € TTC.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré,

- APPROUVE la modification du devis du cabinet Ombres et Lumières,
- DIT que le montant de ce devis s'élève à 21 740 euros hors taxes (vingt et un mille sept cent quarante euros hors taxes), soit 26 088 euros TTC (vingt-six mille quatre-vingt huit euros toutes taxes comprises),
- DIT que les sommes correspondantes sont prévues au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Monsieur le Maire



Le Maire,

Hervé GENON